

**Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne**

Conseillers en exercice :
58
Conseillers présents :
50
Suppléants ayant voix
délibérantes :
1
Conseillers représentés :
5
Total votants :
56

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 DECEMBRE 2017 A 19H00
Séance présidée par : Tony BERNARD, Président. Date de la convocation : 6 décembre 2017

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 13 décembre 2017 à 19h00, avenue du Général De Gaulle – 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, André IMBERDIS, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean-Louis GADOUX, Aline LEBREF, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Hélène BOUDON, Gérard BAUREZ, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Claude GOUILLON-CHENOT, Françoise SCHULZ, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Catherine MAZELLIER à Jeannine SUAREZ
Philippe CAYRE à Christiane SAMSON
Carine BRODIN à Claude GOUILLON-CHENOT
Abdelhraman MEFTAH à Nicole GIRY
Ghislaine DUBIEN à Sylvie CHAUNY

Conseiller.e.s absent.e.s : Didier ROMEUF, Claude NOWOTNY, Jany BROUSSE

Conseillère suppléante ayant voix délibérante : Joëlle MYE

Secrétaire de séance : Hélène BOUDON

Convention relative à l'encaissement du produit de la taxe de séjour générée par la location des hébergements touristiques municipaux par les communes concernées pour le compte de la Communauté de Communes Thiers Dore et montagne
DÉLIBÉRATION N° 20171213-31

Rapporteur : Tony BERNARD, Président

Le rapporteur informe le Conseil Communautaire qu'il est nécessaire de signer une convention avec les communes propriétaires et gestionnaires d'hébergements touristiques : Puy-Guillaume, Châteldon, Sermentizon, La Renaudie, Thiers et Escoutoux afin que celles-ci :

- S'engagent à encaisser le produit de la taxe de séjour, que ce soit par le biais d'une régie de recettes ou non, pour le compte de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne, et à la reverser à la Trésorerie de Thiers, au moins une fois par an en fin d'exercice,
- Reportent le produit de la taxe au compte 4648 « autres encaissements pour le compte de tiers » de leur budget,
- Procèdent à la modification de l'arrêté constitutif de leur régie, lorsqu'elles en ont une, afin de prévoir l'encaissement de ce produit «taxe de séjour» pour le compte de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité :

AR PREFECTURE

063-200070712-20171213-20171213_31-DE
Regu le 22/12/2017

- **Accepte** les termes de la présente convention,
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tout document s'y reportant.

TOTAL VOTANTS : 56 = Conseillers Présents : 50 + Représentés : 6 Non-participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMEES : 52 = Pour : 52 Contre :
Abstention : 4
T. DEGLON – J. MALOCHET - F. LAÏD – B. GENEIX



Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,



Tony BERNARD,
Maire de Châteldon